

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **24.07.14**

Date de convocation : 5 novembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 12 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**EFFICACITE ÉNERGÉTIQUE**

**Évolution des modalités d'accompagnement du SDEE pour la rénovation énergétique de bâtiments publics et lancement d'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical qu'afin de renforcer son implication dans le domaine de la transition énergétique, le SDEE a décidé en 2021 de participer à l'appel à projet ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) lancé par la FNCCR, dans le cadre d'une candidature régionale associant plusieurs des Syndicats d'Énergie de l'entente Territoire d'Énergie Occitanie et l'Agence Régionale pour l'Énergie et le Climat (AREC).

Depuis le lancement de ce programme, à l'automne 2021, le SDEE a été lauréat de 3 Appels à Projets du programme ACTEE 2 qui ont permis l'obtention de 310 000 € de subventions fléchés sur des dépenses de ressources humaines, d'études, de matériel et d'honoraires de maîtrise d'œuvre, destinées à favoriser la rénovation de bâtiments publics tertiaires. Une enveloppe complémentaire de 32 000 € avait également été obtenue auprès de la Région Occitanie pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments publics résidentiels.

A ce jour, l'ensemble des aides mobilisées ont permis :

- ✓ la restitution et l'arbitrage de 59 audits énergétiques, avec 37 opérations de rénovation engagées en phase opérationnelle ;
- ✓ le financement des honoraires de maîtrise d'œuvre de 6 opérations ;
- ✓ l'accompagnement en phase "post-audit" de 23 projets, à la suite d'une sollicitation directe des maîtres d'ouvrage.

A l'automne 2023, le Syndicat a une nouvelle fois été lauréat du programme ACTEE +, programme CEE référencé PRO-INNO-66, au travers d'une candidature régionale coordonnée par l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat. Ainsi, il a été alloué au SDEE une enveloppe de 565 000 € lui permettant de conforter son accompagnement en matière de rénovation énergétique auprès de ses collectivités adhérentes. En parallèle de ce nouveau programme ACTEE, un "Parcours de rénovation des bâtiments publics", ciblant principalement les collectivités de moins de 5 000 habitants et dont le SDEE est le référent départemental, a également été officialisé en décembre 2023 lors du Salon Energaïa. Ce dispositif à portée régionale, vise la rénovation de 350 bâtiments publics d'ici 2027.

Une réelle dynamique semble d'ores et déjà enclenchée en Lozère en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics. Toutefois, l'enjeu de la rénovation énergétique du patrimoine public des collectivités reste crucial, tant pour la maîtrise budgétaire des finances publiques et l'attractivité de nos territoires, que pour l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques. Aussi, il est nécessaire de poursuivre et pérenniser les actions engagées.

Avec le renforcement des équipes du pôle Transition Énergétique du SDEE à l'été 2024, une nouvelle phase de sollicitation permettant d'identifier de nouveaux besoins auprès des collectivités lozériennes pourrait être lancée sur le premier trimestre 2025. En vue de structurer une offre qui tienne compte des financements obtenus par le Syndicat auprès de la FNCCR (qui concernent exclusivement le patrimoine tertiaire), tout en offrant la possibilité à une majorité de structures de bénéficier de ces aides et en limitant l'effet d'aubaine pouvant pousser certaines collectivités à solliciter un nombre d'audits important sans qu'ils soient nécessairement suivis de travaux, il est proposée au Bureau Syndical d'adapter l'offre d'accompagnement du SDEE et d'adopter la nouvelle grille tarifaire ci-annexée.

Cette grille pourrait s'appliquer aux sollicitations reçues jusqu'à l'échéance du programme ACTEE, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans l'optique du renforcement de la posture du SDEE en tant qu'accompagnateur pilote du parcours régional de rénovation des bâtiments publics, et afin de pouvoir répondre à tous les types de besoins des collectivités (certaines disposant déjà d'études de faisabilité et d'autres ayant besoin d'un outil d'aide à la décision préalable aux travaux), il est proposé au Bureau Syndical :

- ✓ de lancer un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt afin de recenser les besoins du territoire en matière de rénovation énergétique et poursuivre la dynamique de rénovation du patrimoine public déjà enclenchée ;
- ✓ d'apporter un financement complémentaire au programme ACTEE, sur fonds propres du SDEE, pour la réalisation d'audits énergétiques, notamment des bâtiments résidentiels, dans la limite d'une enveloppe globale de 50 000 € ;
- ✓ d'adapter les conditions tarifaires de l'accompagnement du SDEE afin de permettre de répondre à un maximum de sollicitations des collectivités ;
- ✓ d'approuver le modèle de conventionnement ci-annexé, permettant aux collectivités concernées de confier au SDEE la réalisation d'un ou plusieurs audits énergétiques ou de bénéficier de son accompagnement post-audit.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**DÉCIDE** du lancement d'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt dédié à la rénovation énergétique des bâtiments public lozériens ;

Délibération n° : 24.07.14

**FIXE** à 50 000 € l'enveloppe maximale mobilisable sur les fonds propres du SDEE pour accompagner cette opération, en complément des aides obtenues dans le cadre du programme ACTEE ;

**APPROUVE** la grille tarifaire ci-annexée ;

**APPROUVE** le modèle de convention ci-annexé ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20241112-20240714-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024